

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 19-DCM-DGS-048

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 17 JUIN 2019 à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS – Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND ; Dominique ROLLAND à Jean-François PLANES ; Agnès BIASUTTO à Jean-Marc ILLICH ; Viviane TIAR à Hervé STASSINOS ; Magali VINCENT à Cécile GOMEZ ; Jennifer DELI à Yves PARENT ; Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Valérie AUBRY – Stéphane BELTRA – Agnès MOSCARDINI

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie RIALLAND

=====

Monsieur Pascal CAMPENS donne lecture de l'exposé suivant :

Le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte :

- des recrutements (remplacements suite à des départs) et des prévisions d'avancement de grade pour l'année 2019.

N° 19-DCM-DGS-048

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs qui porte :

- Sur la création de 19 postes :
 - o 6 adjoints principaux de 1^{ère} classe
 - o 2 techniciens principaux de 1^{ère} classe
 - o 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
 - o 2 adjoints techniques
 - o 1 Cadre de santé 1^{ère} classe
 - o 2 Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle
 - o 1 Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
 - o 2 Adjointes d'animation principaux de 2^{ème} classe

Vu l'avis favorable du comité technique rendu à l'unanimité le 07 juin 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs au 07 juin 2019.

Annexes :

- Tableau des effectifs au 07 juin 2019.

L'exposé mis aux voix est adopté à L'UNANIMITE.

29 voix POUR

1 ABSTENTION (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.